

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Optique

Autres

133319

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 84.98 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : Retraité (veuve)

Nom & Prénom : Salma Dekkai

Date de naissance : 08/08/1971

Adresse : Rue 181 GR F N.39 OULRA

Tél. : 06.430.296.21 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07/10/2022

Nom et prénom du malade : Dekkai Salma Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

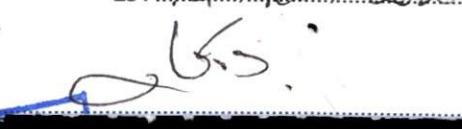
Nature de la maladie : Respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 14/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 14/10/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/10/22	C.	150.00 DH		Ancien Médecin Hôpitaux Militaires Extension n° 353 - Casablanca Tel: 0522 65 07 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DOCTEUR NAJIB N° 45 Rue 1 RC : 0021772 ICE : 00202841	07/10/22	211.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Ancien Médecin Hôpitaux Militaires Extension n° 353 - Casablanca Tel: 0522 65 07 04	07/10/22	RAT	150.00 DH

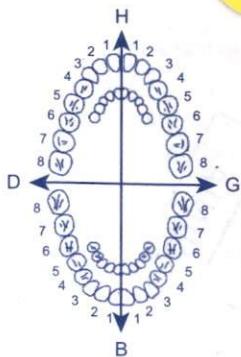
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

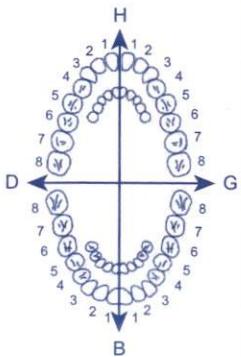


L 2996
P: 01/25
PU: 69.00 DH

L 3162
P: 01/25
PU: 69.00 DH



O.D.F. PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

الدكتور الناجي مصطفى

خرج المدرسة الملكية للصحة العسكرية بالرباط
خريج كلية الطب بالرباط
طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط
طبيب سابق بالمستشفى العسكري الفرنسي - باريس

عيادة

طب الأطفال
داء السكري - الكوليسترونول
ارتفاع الضغط الدموي - التخطيط الكهربائي للقلب
أمراض الغدد / عقم الزوجين / أمراض المفاصل
الطب النفسي - أمراض الجهاز العصبي



Casablanca, le : ٢٧/١١/١٢٢

Nom et Prénom : Dekkou Sakina

FACTURE 696

RADIOGRAPHIE:

RXP

MONTANT :

150.00DH

Dr Mustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Neste Extension n° 353 - Casablanca
Tél. 0522 65 01 04

الدكتور الناجي مصطفى

خريج المدرسة الملكية للصحة العسكرية بالرباط
خرير كلية الطب بالرباط
طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط
طبيب سابق بالمستشفى العسكري الفرنسي - باريس



عيادة

- طب الأطفال
داء السكري - الكوليسترون
ارتفاع الضغط الدموي - التخطيط الكهربائي للقلب
أمراض الغدد / عقم الزوجين / أمراض المفاصل
الطب النفسي - أمراض الجهاز العصبي

Casablanca, le : 07/10/2022

Nom et Prénom : Dekkar Sakina

Radiographie thoracique

Absence de foyer parenchymateux organisé visible.
Pas dépanchement pleural.
Pas d'anomalie de la silhouette cardio-médiastinale.
Pas d'anomalie évidente du cadre osseux

Dr NABIL NAJI
Praticien
Médecin
Hôpitaux Militaires
BP 353 - Casablanca

الدكتور الناجي مصطفى

خرج المدرسة الملكية للصحة العسكرية بالرباط
خريج كلية الطب بالرباط
طبيب عسكري سابق بالمستشفى العسكري - الرباط
طبيب سابق بالمستشفى العسكري الفرنسي - باريس



عيادة

طب الأطفال
داء السكري - الكوليسترول
ارتفاع الضغط الدموي - التخطيط الكهربائي للقلب
أمراض الغدد / عقم الزوجين / أمراض المفاصل
الطب النفسي - أمراض الجهاز العصبي

Casablanca, le :

07.10.92

Nom et Prénom :

Dr Moustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Lissasta Extension n° 353 - Casablanca
Tél. 0522 65 67 04

l, l : F

Dr Moustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
Lissasta Extension n° 353 - Casablanca
Tél. 0522 65 67 04

Moustapha NAJI
Omnipraticien
Ancien Médecin
des Hôpitaux Militaires
n° 353 - Casablanca
0522 65 67 04